



PARLEMENT | PARLIAMENT
CANADA

Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement

BILI • NUMÉRO 003 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 19 juin 2012

Coprésidentes

L'honorable Marie-P. Charette-Poulin

M. Royal Galipeau

Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement

Le mardi 19 juin 2012

• (1200)

[Français]

Le coprésident (M. Royal Galipeau (Ottawa—Orléans, PCC)): Chers collègues, j'aimerais d'abord m'excuser du très court préavis donné pour cette réunion.

Toutefois, je voulais vous annoncer ceci.

[Traduction]

Nous avons eu une fumée blanche et nous avons maintenant une bibliothécaire. J'accueille la nouvelle bibliothécaire parlementaire Sonia L'Heureux.

J'ai jugé plus opportun de tenir cette réunion maintenant plutôt que d'attendre l'automne pour accueillir Mme L'Heureux parmi nous.

Nous aurons une réunion de courte durée, après quoi je propose de poursuivre à huis clos et de présenter la motion appropriée.

Madame Hughes.

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NPD): J'aimerais tout d'abord savoir si nous pouvons laisser nos employés ici pendant que nous délibérons à huis clos.

Le coprésident (M. Royal Galipeau): Cela ne présente aucun problème.

Mme Carol Hughes: Et à partir de maintenant non plus?

Le coprésident (M. Royal Galipeau): Cela pourrait représenter un problème lorsque nous débattons de questions touchant les relations de travail, mais pour le moment, votre demande est tout à fait appropriée.

[Français]

Madame L'Heureux, vous êtes notre témoin. Je vous souhaite la bienvenue.

Mme Sonia L'Heureux (bibliothécaire parlementaire adjointe, Bibliothèque du Parlement): Merci, monsieur le coprésident.

Je remercie le comité mixte de la chance qui m'est offerte de vous parler et d'exprimer de vive voix mon intérêt pour le poste de bibliothécaire parlementaire.

[Traduction]

J'aimerais vous parler de mon expérience professionnelle, des raisons pour lesquelles je m'intéresse à la Bibliothèque du Parlement, ainsi que des défis et possibilités qui se présenteront pour la Bibliothèque au cours des prochaines années.

Je suis économiste de formation et, depuis plus de 25 ans, je travaille surtout pour le gouvernement fédéral à titre d'analyste des politiques. J'ai fait ce travail dans divers secteurs stratégiques des ministères avant d'être promue à des postes de gestion à la fin des années 1990.

J'ai été payée pour relever le défi de conseiller les responsables sur les meilleurs moyens d'attribuer les rares ressources qui sont mises à

notre disposition pour atteindre les objectifs de politique publique. Je dois dire que cette tâche ne m'a jamais ennuyée.

• (1205)

[Français]

Au cours de la dernière décennie, j'ai été promue à des postes de gestion, et j'ai interagi avec des ministres et des élus de diverses allégeances politiques. J'ai aussi géré des boîtes d'analyse et de recherche dans des contextes parfois difficiles. J'ai dû composer avec des restrictions budgétaires, des réorganisations massives et des changements de mandat dans les unités que je devais diriger. En fait, je me définis maintenant plus comme une gestionnaire qu'une économiste.

[Traduction]

Cela fait quatre ans que je travaille à la Bibliothèque. J'ai certes beaucoup aimé les années que j'ai passées dans le secteur de l'exécutif, mais j'ai trouvé que ma carrière manquait d'un aspect important de l'élaboration des politiques publiques. J'avais besoin de connaître et de comprendre les services législatifs du Parlement. J'ai donc posé ma candidature à ce poste de direction qui consiste à vous fournir la documentation et à effectuer la recherche dont vous avez besoin pour assumer vos fonctions parlementaires. Je ne l'ai jamais regretté.

[Français]

J'ai découvert une organisation unique, axée sur le service au client. La Bibliothèque du Parlement appuie les activités parlementaires au quotidien. Ses employés ont un souci du détail et du travail bien fait. Au milieu d'un environnement extrêmement partisan, ils exercent leur profession avec une neutralité exemplaire. Je ne pouvais pas rêver d'un meilleur environnement de travail. Le Parlement est une institution importante dans une démocratie, et je me sens privilégiée de pouvoir y oeuvrer.

[Traduction]

Au cours de mes quatre années à la Bibliothèque, j'ai eu l'occasion d'apprendre les défis et les possibilités auxquels elle fait face. L'organisation est à la croisée des chemins. Elle doit relever le défi qui consiste à être à la fois le gardien de l'histoire et le courtier d'une information dont la masse ne cesse d'augmenter.

Tout comme le Sénat, la Chambre des communes et les divers ministères, la Bibliothèque s'est lancée dans un examen stratégique et fonctionnel. Son budget n'a pas augmenté depuis 2010-2011. Or, ses coûts d'exploitation augmentent. Sont également en augmentation les salaires des employés et les coûts d'entretien des collections, sans compter les dépenses que nous devons absorber et qui étaient précédemment assumées par des partenaires. Si les budgets de fonctionnement ne peuvent pas être aussi élevés que par le passé, les attentes des parlementaires et du public restent élevées.

La Bibliothèque doit donc examiner sérieusement sa façon de fonctionner.

[Français]

Depuis la retraite du bibliothécaire parlementaire en décembre dernier, j'assume le leadership administratif de la bibliothèque. À la lumière des défis auxquels fait face la bibliothèque, j'ai cru important de prendre cette affectation avec tout le sérieux et l'engagement qu'elle mérite. J'ai donc travaillé avec l'équipe de gestion supérieure de la bibliothèque pour en renforcer la gestion et la planification d'affaires.

Nous avons commencé à évaluer l'ensemble de nos services et nos façons de faire. Nous nous devons de concentrer notre attention sur les services qui vous aident dans vos activités, quelque chose que vous ne pouvez pas obtenir ailleurs. Nous nous devons de trouver des façons de faire qui viennent appuyer votre travail selon vos besoins.

[Traduction]

Au cours des prochaines années, la Bibliothèque a besoin d'une gestion ciblée. Répond-elle aux besoins et aux attentes des parlementaires? Il n'y a pas de sénateur ou de député moyen. Vos besoins et vos modes de fonctionnement sont variés. Nous devons vous appuyer de manière qui vous semble logique. À quel moment avez-vous besoin de services personnalisés et adaptés? À quel moment vous ou vos employés préférez-vous vous débrouiller tout seuls en utilisant la vaste gamme d'information que nous mettons à votre disposition?

Les parlementaires viennent d'horizons variés. Même si vous êtes excellents dans ce que vous faites, vous n'êtes pas experts en tout. Nous sommes donc là pour vous familiariser avec des domaines que vous connaissez peut-être moins. Nous savons aussi que vous jugerez notre appui en fonction de celui que vous receviez avant d'être parlementaire ou en fonction de votre expérience quotidienne d'Internet. Certains jours, nous trouvons que la barre est haute, mais la Bibliothèque doit faire en sorte de se montrer à la hauteur.

Dans le monde entier, les bibliothèques doivent faire face à l'expansion rapide des collections électroniques. Nous avons ce même défi. Nous devons examiner de quelle façon nos collections sont utilisées. Vos employés et vous, avez-vous accès à ce dont vous avez besoin, tant en termes de format que de contenu?

[Français]

Je suis également consciente que nos guides sont souvent les premiers Canadiens que rencontrent les touristes qui viennent visiter le Parlement. Malgré tous nos efforts pour bien vous représenter, nous ne pouvons accommoder qu'une fraction des gens qui veulent visiter le Parlement. Les défis que présente la rénovation des édifices de l'enceinte parlementaire ajoutent au besoin d'assurer une interaction professionnelle et flexible avec le public.

[Traduction]

Nous pouvons aussi vous servir de partenaire lorsque vous expliquez le fonctionnement du Parlement. Beaucoup d'entre vous

rencontrent des jeunes qui s'intéressent à l'éducation civique, mais il n'est pas toujours possible de faire intervenir un parlementaire en classe. La Bibliothèque se doit donc de trouver des moyens de compléter votre travail de sensibilisation, en utilisant des outils et des méthodes utiles pour les jeunes Canadiens et leurs parents.

À ce stade, j'ai beaucoup plus de questions que de réponses et j'ai bien l'intention, au cours de ma prochaine année de travail auprès des employés de la Bibliothèque, de trouver certaines réponses.

• (1210)

[Français]

Nous évoluons dans un contexte de frugalité, et je veux m'assurer que la bibliothèque peut vous appuyer dans ce contexte, maintenant et dans les années à venir. Je ne pense pas que nous soyons à l'heure de l'élaboration de grandes visions, mais plutôt à celle de la détermination d'occasions d'améliorer nos services.

[Traduction]

Je crois que le Comité mixte permanent est un important outil de rétroaction de la Bibliothèque face à l'avenir. Si vous appuyez ma nomination, je serai heureuse de travailler avec le comité et les parlementaires qu'il représente pour faire en sorte que la Bibliothèque soit la ressource de choix et un appui dans votre travail.

C'est avec plaisir que je répondrai à toute question que vous pourriez avoir.

[Français]

La coprésidente (la sénatrice Marie-P. Charette-Poulin (Nord de l'Ontario, Lib.)): Merci, madame L'Heureux. Je sais qu'on n'a pas le droit de vous féliciter maintenant parce que le vote n'a pas encore eu lieu, mais on le fera en bonne et due forme à la fin de la réunion.

Est-ce que mes collègues ont des questions?

Madame Hughes, vous avez la parole.

Mme Carol Hughes: Nous savons que vous avez de bonnes compétences. D'ailleurs, je vous ai déjà félicitée. Si nous pouvions avoir le curriculum vitae de Mme L'Heureux en tant que candidate, cela nous aiderait à mieux faire notre travail.

Le coprésident (M. Royal Galipeau): Vous allez le recevoir avant la fin de la journée.

Mme Carol Hughes: Merci.

Vous avez dit qu'il y avait des défis, et je ne sais pas s'ils concernent plutôt la nouvelle technologie. Vous avez mentionné que toute demande d'un député ou d'un sénateur est vraiment unique. Merci beaucoup, cela nous aide. Si vous obtenez le poste, et nous sommes certains que ce sera le cas, quelle est la première chose à laquelle vous allez vous attaquer?

Mme Sonia L'Heureux: C'est une grande question. Je pense qu'il faut d'abord déterminer si nous faisons les bonnes choses, au nom des parlementaires, pour le public.

Sans entrer dans les détails, je vous dirai qu'il y a quelques semaines, j'ai dit aux membres du comité que notre budget serait restreint. Avec un budget un peu plus limité, pouvons-nous faire les mêmes choses? Il faut analyser nos activités avec l'équipe de gestion, ce que j'ai commencé à faire. Le premier défi est de savoir à quelles demandes la bibliothèque doit répondre et de quelles ressources elle dispose. À partir de là, je pourrai voir si je fais les bonnes choses et si la façon de faire est la bonne.

Devrions-nous explorer des méthodes différentes pour nous assurer de continuer à offrir le service requis? Il existe peut-être des façons différentes de le faire. Cela peut concerner la collection ou notre façon d'interagir avec le public. Par exemple, il est difficile de remplacer un analyste qui est assis à côté de vous à une séance de comité; je ne peux pas mettre un ordinateur à sa place. Il y a peut-être d'autres avenues que la bibliothèque peut explorer. Une des premières choses à faire est d'évaluer ce que nous offrons et la façon de le faire.

Mme Carol Hughes: Merci.

La coprésidente (la sénatrice Marie-P. Charette-Poulin): Merci.

Y a-t-il d'autres questions?

[Traduction]

Madame Bennett.

L'hon. Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Bienvenue. Je trouve cela très intéressant.

En tant que parlementaires, nous connaissons évidemment très bien notre travail qui consiste à demander des comptes au gouvernement. Nous savons tous par ailleurs que les ressources du gouvernement sont extraordinaires par rapport à celles du Parlement, et que les capacités de recherche et de consultation d'un ministère vont toujours largement dépasser celles des parlementaires pris individuellement ou celles des comités parlementaires.

Je m'inquiète donc un peu de ce que vous dites au sujet des restrictions que l'on vous impose, particulièrement en ce moment, alors que se négocient les conventions collectives. J'aimerais savoir si vous pensez disposer, dans le cadre du budget actuel, de ressources suffisantes pour maintenir l'excellent service que vous offrez, à savoir de fournir des avis sûrs et impartiaux aux parlementaires, sans réduction de services.

•(1215)

Mme Sonia L'Heureux: Je n'ai pas encore rencontré de gestionnaire qui se dit satisfait des ressources dont il dispose. On veut tous davantage de ressources. En même temps, les employés sont probablement l'une de nos ressources les plus précieuses à la Bibliothèque. Ce que je veux donc protéger le plus possible c'est la capacité qu'ont les employés, les professionnels, nos travailleurs du savoir d'offrir aux parlementaires l'approche personnalisée et adaptée dont ils ont besoin dans leurs rapports avec le public.

Lorsque l'on s'interroge sur une question de politique publique, on a clairement besoin de professionnels pour répondre à nos questions. Nous savons que certains de nos parlementaires ou leurs employés souhaiteraient pouvoir faire de la recherche dans nos collections, par exemple. Ce service pourrait mieux fonctionner. Il y a donc des secteurs où nous pourrions sans hésiter protéger les employés et leur offrir des salaires concurrentiels et d'autres avantages de ce genre; mais il y a aussi des secteurs où nous pouvions procéder un peu différemment.

L'hon. Carolyn Bennett: Avant la dernière élection, le comité avait été sensibilisé au projet Parlement 2020, auquel vous aviez participé avec des représentants de la Grande-Bretagne, des États-Unis, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Chili. Il s'agissait d'une collaboration internationale sur les moyens que l'on pourrait prendre, non seulement pour mieux appuyer les parlementaires, mais aussi pour élargir la participation citoyenne.

Avez-vous des faits nouveaux que vous pourriez communiquer au comité cet automne, sur ce que vous avez appris?

Mme Sonia L'Heureux: De par le travail qui a été accompli dans le cadre du projet Parlement 2020, il est très clair que les parlementaires s'intéressent à la participation des jeunes aux activités civiques et démocratiques. Le groupe de pays concernés n'a pas pris part à d'autres activités.

Parallèlement et au niveau national, nous avons consulté nos partenaires d'Ottawa qui s'intéressent à ces questions... Nous avons par exemple collaboré avec Élections Canada à la préparation d'un guide des électeurs, en étudiant plus particulièrement le comportement des jeunes, leur mode de participation et leur compréhension du processus. Par ailleurs, vous connaissez peut-être le travail de l'Union interparlementaire qui se rencontrera à Québec en octobre prochain. L'un des grands thèmes sera l'utilisation des médias sociaux au parlement. Est-ce un phénomène pertinent? Est-ce un moyen d'entrer en rapport avec les citoyens? Cela ne s'inscrit pas dans le cadre du projet Parlement 2020, mais un très grand nombre de pays seront représentés et l'on discutera de questions sur la participation des citoyens et des différents modes de participation adoptés. Cela pourrait être très instructif pour le Parlement canadien.

Le coprésident (M. Royal Galipeau): Avant de passer au prochain intervenant, je veux juste vous rappeler que l'on a apporté à manger.

[Français]

Il y a de la nourriture pour tous, au fond de la salle.

Certains parmi vous m'ont dit avoir des obligations à 13 heures. J'ai, moi aussi, des obligations à 13 heures.

Je cède la parole au sénateur Rivard.

Le sénateur Michel Rivard (Les Laurentides, PCC): Merci, monsieur le président.

Bienvenue, madame L'Heureux. Je souhaite que l'on puisse confirmer votre embauche immédiatement après cette réunion.

Je termine ma troisième année au Sénat, et une de nos tâches est de faire partie de comités sénatoriaux. Au cours de ces trois ans, j'ai remarqué que la qualité de nos analystes était exceptionnelle. Par ailleurs, je suis étonné qu'il y ait un aussi grand roulement du personnel.

Par exemple, je ne me souviens pas que nous ayons eu le même analyste au sein d'un même comité plus d'un an ou deux. Cela serait-il dû au fait que certains d'entre eux partent ou que l'administration décide de les affecter à un autre comité pour leur permettre d'acquiescer plus d'expérience? Partent-ils pour occuper de meilleurs emplois, pour obtenir de meilleures rémunérations ou quoi que ce soit?

•(1220)

Mme Sonia L'Heureux: Nous avons regardé ce qui se passait sur le plan de la main-d'oeuvre de la Bibliothèque du Parlement. Certains parmi vous auront remarqué qu'il y a eu chez nos analystes, et d'autres employés de la Bibliothèque du Parlement, un certain baby-boom. Plusieurs employés, hommes et femmes, se sont prévalus de congés parentaux. Il y a eu aussi des départs à la retraite, ce qu'on avait un peu vu venir.

Vous avez probablement remarqué que plusieurs nouvelles figures sont apparues dans les comités en raison de ce roulement de notre main-d'oeuvre qu'on considère naturel. Évidemment, il y a également des gens qui partent pour d'autres raisons, que ce soit pour retourner aux études ou pour suivre leur conjoint une autre ville ou province.

Nous avons fait une analyse des départs, ce qu'on appelle les entrevues de fin d'emploi. Il n'y a pas de problème avec l'administration de la Bibliothèque du Parlement. Les gens aiment leur travail. Ils aiment le contact avec les parlementaires, mais la vie fait en sorte qu'il y ait un certain roulement.

Le sénateur Michel Rivard: En fait, il y a très peu de congédiements et les gens sont attachés à leur travail.

Je pense aussi que le fait de changer de comité à l'occasion leur permet d'élargir leurs connaissances et de faire des recherches dans d'autres domaines.

Par ailleurs, je tiens à souligner que la qualité de votre français et celle de votre anglais sont exemplaires. Je serais fier de pouvoir parler aussi bien que vous les deux langues officielles.

La coprésidente (la sénatrice Marie-P. Charette-Poulin): Merci, monsieur le sénateur.

Monsieur Richards, vous avez la parole.

[Traduction]

M. Blake Richards (Wild Rose, PCC): Merci.

Madame L'Heureux, je pense que vous êtes en passe de devenir la huitième bibliothécaire parlementaire dans l'histoire de notre grand pays. Vous devez considérer que c'est tout un honneur et c'est pourquoi j'oserai vous offrir mes félicitations.

J'ai été très impressionné par les commentaires que vous avez faits aujourd'hui et votre précédent témoignage, il y a quelques semaines. Il me semble que vous avez toutes les qualifications et compétences, et tout l'enthousiasme nécessaires pour accomplir cette tâche.

Nous nous réjouissons donc à la perspective de travailler avec vous.

J'ai trouvé deux de vos commentaires plutôt rafraîchissants. Vous avez mentionné qu'à ce stade, vous avez plus de questions que de réponses. C'est un excellent signe, lorsque quelqu'un est prêt à admettre que cela lui prendra un certain temps d'apprendre de nouvelles fonctions. Vous avez indiqué que vous allez consulter le personnel de la Bibliothèque et collaborer avec les parties prenantes afin de déterminer l'orientation que vous voulez prendre.

Vous avez indiqué également que vous reconnaissez que nous sommes en période de restrictions budgétaires et que vous voulez travailler dans ce contexte. C'est un point très important, étant donné la priorité qu'en a faite notre gouvernement. Je vous en sais donc gré.

Même si vous avez indiqué que vous voulez prendre un certain temps avant de fixer les grands objectifs ou les grandes priorités de la Bibliothèque, je suis sûr que vous en avez déjà une idée. Cela fait maintenant environ quatre ans que vous êtes à la Bibliothèque et vous devez donc avoir au moins une petite idée de ce que vous voulez changer. J'aimerais bien que vous nous disiez quelques mots à ce sujet.

Mme Sonia L'Heureux: Là encore, je vais vous montrer que j'ai plus de questions que de réponses. L'une des choses que je trouve regrettable est l'interface Web, qui est de piètre qualité. Nous avons d'énormes quantités d'informations auxquelles les parlementaires et les employés de la bibliothèque ont beaucoup de mal à avoir accès. Cela ne sert à rien d'être en possession de quelque chose, si personne ne peut la consulter. Voilà donc une des choses que j'aimerais améliorer, changer, car il y a là un manque d'efficacité.

Il y a un autre sujet qui commence à m'inquiéter et là encore, je n'ai pas de réponse claire... Je sais que l'enceinte parlementaire ressemble de plus en plus à une zone de construction. Et je

m'inquiète un peu pour les visiteurs et les guides qui ne savent plus exactement où circuler.

Que va-t-il arriver de nos programmes publics? Ils fonctionnaient bien jusqu'à maintenant. Il va falloir composer avec la situation, mais cela va être difficile.

Voilà ce à quoi j'ai pensé, mais je suis sûre que d'autres choses me viendront à l'esprit.

• (1225)

M. Blake Richards: Bien, merci beaucoup. J'apprécie vos commentaires.

Je ne suis pas sûr s'il convient d'intervenir en ce moment, madame et monsieur les coprésidents, mais j'aimerais certainement proposer que le comité... Ah, ce n'est pas le moment?

La coprésidente (La sénatrice Marie-P. Charette-Poulin): C'est le moment, mais finissons en avec les questions.

Le coprésident (M. Royal Galipeau): Ce n'est pas le moment.

M. Blake Richards: D'accord. Ayant très bien compris que tous les partis appuyaient cette nomination, j'avais pensé que ce serait le temps, mais je laisserai les coprésidents en décider.

La coprésidente (La sénatrice Marie-P. Charette-Poulin): Merci. Nous ne faisons que suivre ce que nous appelons la grande tradition.

Madame Hughes.

Mme Carol Hughes: Merci.

Je comprends les commentaires de M. Richard et son souhait de proposer la motion, qui sera sans aucun doute appuyée.

J'ai jeté un coup d'oeil à votre CV, qui est très impressionnant. Je sais que votre prédécesseur n'est pas facile à remplacer, mais je n'ai aucun doute qu'avec votre expérience et vos compétences, vous saurez relever le défi. Je sais aussi que chaque fois qu'il y a quelqu'un de nouveau à un poste... Nous travaillons tous de façon différente; nous avons chacun notre point de vue sur les tâches qui nous attendent et nous les abordons de façon différente.

Je vous offre tous mes voeux de succès. Dans la documentation que l'analyste nous a remise, je remarque qu'une convention collective est en cours de négociation. Je me demande si vous prenez part à cette négociation et, dans l'affirmative, quel rôle vous y jouez.

Mme Sonia L'Heureux: Comme vous le savez, la négociation des conventions collectives comporte plusieurs étapes. Nous avons une équipe qui représente la Bibliothèque. Elle est composée de représentants de la gestion qui traitent avec les deux syndicats avec lesquels nous sommes en ce moment en discussion. Je prête évidemment attention aux discussions, mais je ne prends pas directement part aux discussions qui se tiennent avec les représentants syndicaux.

Les gestionnaires qui sont plus directement en contact avec les opérations quotidiennes et l'effectif représenté par les syndicats sont probablement mieux placés que moi, puisqu'ils appréhendent les situations difficiles. Il s'agit quelquefois de tenir compte d'un congé ou d'une disposition de la convention et d'avoir quelqu'un qui comprend cela ou qui vit quotidiennement ce que vivent les employés et qui, partant, sera plus efficace qu'un administrateur principal, qui est moins exposé à la situation. Je crois que c'est un meilleur moyen de traiter le dossier.

Mme Carol Hughes: Puisque vous êtes là depuis quatre ans, quelles sont vos relations de travail actuelles avec le reste de l'effectif?

Mme Sonia L'Heureux: Les employés de la Bibliothèque sont probablement notre plus précieux atout. Je pense que nos relations sont bonnes. Je ne veux pas dire par là qu'il n'y a jamais d'accrocs, mais nous rencontrons régulièrement les représentants syndicaux, au niveau local et national. Nous essayons de rencontrer toutes les quatre ou six semaines les divers représentants, qu'il y ait ou non des négociations en cours, tout simplement pour se tenir au courant de nos préoccupations mutuelles, de nouveaux développements ou d'autres questions. Personnellement, je pense que les relations sont bonnes.

Mme Carol Hughes: Puisque nous avons parlé du projet Parlement 2020, j'espère que le comité reprendra les travaux où nous les avons laissés et que vous pourrez fournir un résumé à l'intention des nouveaux membres, car je crois qu'il s'agissait d'une excellente étude. En même temps, je sais que la Bibliothèque était, à un moment donné, tout à fait passionnée par cette initiative.

Je m'intéresse à cela, parce que c'est dans cette étude que nous avons examiné les pratiques d'autres bibliothèques afin de nous en inspirer. Le fait que vous travaillez dans le domaine depuis pas mal de temps... Cela fait quatre ans que vous êtes bibliothécaire parlementaire adjointe et, d'après ce que je vois, vous avez aussi travaillé à l'étranger concernant le document australien que j'ai vu ici...

Mme Sonia L'Heureux: C'est exact.

Mme Carol Hughes: Je me demandais tout simplement si vous aviez des modèles dont nous devrions nous inspirer si nous procédons à des changements de politiques. Et je suis sûre que nous le ferons car il arrive souvent que les politiques deviennent désuètes et ne fonctionnent plus comme les gens le souhaitaient. Je me demandais donc si vous aviez vu des modèles dont nous pourrions tirer parti.

• (1230)

Mme Sonia L'Heureux: Je crois que l'exposé que vous aviez d'autres pays — exposé qui, je pense, remonte à plusieurs mois — était intéressant en raison des différentes approches qu'il proposait. Je pense en particulier à celle du Chili.

Lorsque l'association internationale qui regroupe des bibliothécaires parlementaires se rencontrera cet été en août, je m'attends à ce que nous examinions certains de ces dossiers et questions, et il se peut que j'en rapporte certaines expériences. De la même façon, et comme je l'ai mentionné précédemment, l'Union interparlementaire qui se rencontrera à Québec en octobre prochain et qui regroupe des parlementaires, des secrétaires généraux et des bibliothécaires parlementaires pourraient apporter des idées novatrices. J'ai d'ailleurs hâte de prendre connaissance de l'information qui en ressortira.

[Français]

Mme Carol Hughes: Merci.

Le coprésident (M. Royal Galipeau): Merci beaucoup, madame Hugues.

Ma coprésidente a quelques questions à poser aussi.

Allez-y.

La coprésidente (la sénatrice Marie-P. Charette-Poulin): Madame L'Heureux, ce qui nous intéresse beaucoup, en tant que comité mixte, c'est de savoir comment vous aimeriez travailler avec nous. Qu'attendez-vous de nous?

[Traduction]

Dans vos observations préliminaires, vous avez dit quelque chose de très important, à savoir que nous étions vraiment, pour diverses raisons, à la croisée des chemins.

Il ne s'agit pas seulement de faire plus et mieux avec moins d'argent; il y a aussi le fait — que vous avez mentionné — que nous avons aujourd'hui des outils de communication qui peuvent réellement renforcer les services de notre bibliothèque. Nous pourrions en outre avoir des possibilités d'accroître les recettes de la bibliothèque.

De quelle façon voulez-vous travailler avec nous? Nous savons que vous oeuvrez en étroite collaboration avec les deux présidents. Pourriez-vous donc de décrire cette collaboration?

[Français]

Comment travaillez-vous avec les deux coprésidents? Qu'attendez-vous de nous? En d'autres mots, en tant que comité mixte, comment pouvons-nous vous aider à épeler le mot « succès » dans cinq ans?

Mme Sonia L'Heureux: C'est une très bonne question.

[Traduction]

Je pense que le dernier échange au cours duquel nous vous avons mis au courant des objectifs que nous cherchions à atteindre dans l'examen stratégique est un bon exemple de cette collaboration. Nous pourrions quelquefois travailler dans un cadre plus ouvert, et d'autres fois, à huis clos, en fonction des répercussions que cela pourrait avoir sur la bibliothèque. Mais j'aimerais pouvoir m'entretenir avec vous régulièrement, essentiellement pour vérifier les orientations, les mesures que nous prenons, la pertinence de ces mesures et les correctifs que vous proposez. Nous pourrions alors suivre vos avis. Bref, il s'agirait de vérifier si nous allons dans la bonne direction.

Il y a probablement des moments de l'année où cet exercice serait plus opportun. Pour le moment, j'essaie d'établir ce que seront nos budgets pour cette année. Je n'ai pas encore de réponse, qui devrait arriver cet automne. Je serais alors en meilleure position de vous dire où nous en sommes et quels sont nos plans. Si cela vous intéresse, nous pouvons voir quelles sont vos réactions aux mesures que nous prenons et si nous procédons de la bonne façon.

Nous n'avons pas l'habitude d'entrer dans le détail des questions de fonctionnement avec les présidents et je ne crois pas que cela soit approprié. C'est pour cela que je suis payée. Mais nous pourrions envisager des compromis sur les façons de procéder. Je crois qu'il serait opportun de vous demander à vous, les parlementaires, quels sont vos points de vue sur ces questions.

• (1235)

Le coprésident (M. Royal Galipeau): Il me semble que, de toutes façons, c'est ce que veulent les présidents.

La coprésidente (La sénatrice Marie-P. Charette-Poulin): J'ai une deuxième question supplémentaire, monsieur le coprésident.

[Français]

Avez-vous l'intention de développer un plan de cinq ans qui nous permettrait de discuter de l'avenir, à ce moment-ci?

Mme Sonia L'Heureux: Oui, j'aimerais développer un aperçu stratégique pour les cinq prochaines années.

La coprésidente (la sénatrice Marie-P. Charette-Poulin): Y a-t-il d'autres questions?

[Traduction]

Nous revenons maintenant à M. Richards.

Le coprésident (M. Royal Galipeau): Je tiens à remercier Mme Bennett qui, inspirée par l'analogie de la fumée blanche, est revenue en disant: *nobis bibliotecarias...*

[Français]

Nous avons une bibliothécaire.

[Traduction]

J'aimerais rectifier une proposition que j'ai faite au début de la réunion. J'avais proposé de suivre la procédure utilisée lors de la dernière nomination, à savoir de continuer à huis clos. Après consultation des deux greffiers, j'en conclus qu'il n'est pas nécessaire de procéder comme par le passé. Si tout le monde est d'accord, je propose donc que nous ne poursuivions pas à huis clos.

Je crois savoir que M. Richards aimerait proposer la motion appropriée.

M. Blake Richards: Qu'est-ce qui vous a amené à cela, monsieur le président?

Je serais ravi de le faire.

Le coprésident (M. Royal Galipeau): La motion appropriée serait que les coprésidents rapportent à leurs chambres respectives que le comité approuve la nomination de Sonia L'Heureux à titre de bibliothécaire parlementaire.

M. Blake Richards: C'est mot pour mot ce que j'allais proposer, monsieur le président; je serais donc ravi de le faire.

Le coprésident (M. Royal Galipeau): Avez-vous quelqu'un pour appuyer cette motion? Apparemment cela n'est pas nécessaire, mais Mme Hughes aimerait que cela soit fait et je ne pense pas qu'il y ait une objection à cela.

La coprésidente (La sénatrice Marie-P. Charette-Poulin): Tous ceux qui sont pour?

(La motion est adoptée.)

[Français]

La coprésidente (la sénatrice Marie-P. Charette-Poulin): Merci.

Madame L'Heureux, finalement, tous les membres du comité mixte vous offrent leurs sincères félicitations.

Le coprésident (M. Royal Galipeau): Madame Bennett, vous avez la parole.

[Traduction]

L'hon. Carolyn Bennett: Avons-nous une petite fumée blanche pour signaler que nous ne poursuivons pas à huis clos?

Le coprésident (M. Royal Galipeau): Peut-être une fumée grise.

[Français]

La coprésidente (la sénatrice Marie-P. Charette-Poulin): Madame L'Heureux, au nom de mon coprésident et de tous les membres du comité mixte, j'ai le plaisir de vous féliciter officiellement. Nous avons confiance que nous allons pouvoir travailler en étroite collaboration, pour que le comité vous offre tout le soutien et les bons conseils stratégiques voulus.

Mme Sonia L'Heureux: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le coprésident (M. Royal Galipeau): La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>